



Pour l'info ci le protocole d'accord rend le jugement nul

Par **GARAGASH**, le **16/03/2010** à **23:26**

Bonjour,

je voudrais savoir si le protocole d'accord (qui a été rendue après le jugement et validé par le tribunal de grande instance) annule le jugement? et a qui dois je m'adresser pour l'information.
merci